

PROCEDURE TERRACOOPA : ENCAISSER LES PAIEMENTS DES CLIENTS

Le client paye sur facture FACTURATION NORMALE

1 BL par livraison

Préparer la facture sur l'appli
« Gestion Commerciale » de Louty
avec mentions obligatoires (AB)

Joseph valide les factures 1 fois par jour
→ Facture numérotée
Si urgent, envoyer sms à Joseph

La facture apparaît
en *Chiffre d'affaires* dans votre résultat et
en *Clients en attente* dans votre trésorerie

Envoyer la facture au client, qui paie par chèque,
espèces ou virement sur le compte de Terracoopa

Déposer les chèques et espèces à Crealead,
avec le n° de facture correspondant

Vente directe et vente sur les marchés CLIENT COMPTOIR

1 BL par semaine

VENTES DIRECTES HORS MARCHÉ
→ **Remplir le bon de livraison**
au minimum **1 par semaine**

Avec indication de la semaine, du total des
ventes encaissées (liquide/chèque), du taux
de TVA

Saisir une facture « clients comptoirs » dans l'appli « Gestion Commerciale » de Louty,
correspondant au montant du BL ou du total des BL
Le pôle Gestion validera la facture une fois le paiement et les BL déposés à Crealead

Déposer les chèques et les espèces à Crealead au minimum 1 fois par mois
avec le nom du producteur et les **BL correspondants**

1 BL par marché

MARCHÉ

→ **Remplir le bon de livraison**
1 à chaque fin de marché

Avec indication de la date, du total des ventes
encaissées (liquide/chèque), du taux de TVA

Le dépôt d'espèces, de chèques et de bons de livraison se fait au bureau de Crealead.
Le pôle Gestion s'occupe de faire les dépôts sur le compte des entrepreneurs de Terracoopa à la Caisse d'Epargne
Terracoopa / Crealead, Hôtel de la Coopération, rue Saint Cléophas, 34070 Montpellier

L'encaissement est réalisé, il vient augmenter votre trésorerie disponible

Une question, une interrogation ? paiement@crealead.com – 04 34 76 05 06 ou contact@terracoopa.com – 06 16 51 03 74

Procédure encaissement Terracoopa – Version 3 du 11/05/2017